



## Top Rendement<sup>1</sup>



### Épargner en toute sécurité

#### Une formule d'épargne performante et flexible

- **Sécurité** : la protection de la prime nette [c'est la prime versée hors taxe et frais d'entrée] est toujours garantie au terme du contrat.
- **Un taux d'intérêt garanti attrayant** : chaque prime nette bénéficie du taux d'intérêt en vigueur au moment de son versement, et ce, pendant toute la durée du contrat. Pour les primes futures, le taux d'intérêt applicable est celui d'application au moment de la réception de la prime.
- **Rentabilité optimale** grâce aux participations bénéficiaires [P.B.] annuelles éventuelles.
- Taux d'intérêt garanti de « **1,50 %<sup>2</sup> + P.B.** » pour une sécurité absolue. La participation bénéficiaire future n'est pas garantie et est déterminée annuellement en fonction des prestations du fonds cantonné dans lequel les valeurs sont investies.
- **La possibilité de réinvestir les participations bénéficiaires**
  - dans la sécurité du taux garanti en vigueur plus une participation bénéficiaire annuelle éventuelle ;
  - dans un ou plusieurs fonds d'investissement d' AG Insurance [branche 23] pour un potentiel de rendement global encore plus élevé. Il est possible de **transférer vers la branche 21 les participations bénéficiaires investies dans les fonds de la branche 23**, et inversement. Le transfert entre différents fonds est également possible.

## Garanties complémentaires sur mesure

- **Une couverture décès sur mesure**

En cas de décès, les proches reçoivent la réserve du contrat. Une **assurance décès complémentaire sur mesure**, telle que vous le déciderez peut leur assurer un avenir encore plus confortable.

- **Une garantie complémentaire en cas d'incapacité de travail**

Une rente est payée en cas d'incapacité de travail, temporaire ou permanente, de l'assuré(e) suite à une maladie ou accident. Cette assurance épargne offre donc également une protection pour les moments difficiles.

## Un avantage fiscal à ne pas négliger !

Épargne à long terme et épargne-pension :

- **Réduction d'impôts de 30 %** sur les primes versées [augmentée des additionnels communaux]
- Montant maximum immunisable pour les revenus de l'année 2015 [exercice d'imposition 2016] : 2260 EUR par personne pour l'épargne à long terme et 940 EUR par personne pour l'épargne-pension.
- Durée du contrat : minimum 10 ans.
- **Taxe anticipative** à 60 ans ou aux 10 ans du contrat s'il a été souscrit après les 55 ans du preneur : seulement **10% pour épargne à long terme et 8% pour épargne-pension** [lorsque toutes les conditions légales sont remplies]. Cette taxe **ne s'applique pas aux participations bénéficiaires ni au capital pension constitué après le prélèvement de la taxe anticipative.**

## Les atouts de Top Rendement

- La **sécurité** grâce à la protection de la prime nette [= prime versée hors taxe et frais d'entrée] et au **taux d'intérêt garanti**.
- La possibilité de bénéficier d'une **participation bénéficiaire attrayante** en plus du **taux de base garanti**.
- Un **avantage fiscal complémentaire de 30 %** [+ des additionnels communaux] possible en fonction de la situation du client.
- Avec une prime minimum de 35 EUR et une périodicité laissée au choix du client [primes mensuelles/trimestrielles/semestrielles/annuelles], Top Rendement est un produit **accessible à tous**.

	Taux d'intérêt garanti	Participation bénéficiaire possible	Garantie invalidité en cas d'accident	Lié aux fonds d'investissement	Garantie décès en cas d'accident	Capital décès complémentaire	Primes fiscalement déductibles
Top Rendement	●	●	○	○	○	○	○

● = Prévu dans le contrat   ○ = En option   — = Non prévu dans le contrat

Pour connaître les caractéristiques, les conditions, le taux garanti et les frais de ce produit, la fiche info est disponible gratuitement chez votre courtier ou sur [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be).

<sup>1</sup> Top Rendement est une assurance-vie individuelle [branche 21] d'AG Insurance.

<sup>2</sup> Taux d'intérêt en vigueur au 01/05/2015 pour la partie branche 21. Il s'agit du taux brut sur base annuelle sur la prime nette [= prime hors taxe et frais d'entrée]. Les primes ultérieures bénéficient du taux en vigueur au moment de la réception de ces primes. Des changements sont toujours possibles. Le taux d'intérêt est garanti à partir du moment où la [les] prime(s) est [sont] versé(e)s sur le compte d'AG Insurance et est garanti pendant la durée restante du contrat.